Cinquantième année. - N° 85 A 1er, 2 et 3 mai 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 919

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Ventes et cessions

329 255 046 RCS Paris.
CILOGER.
Forme : Société anonyme.
Capital : 450000.00 EUR.
Adresse : 43/47, avenue de la Grande Armée, 75016 Paris.
Précédent propriétaire : 409 039 914 RCS Paris. **AEW EUROPE.**
Oppositions : Article L.236-21 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de scission nationale. Société scindée : AEW EUROPE Forme : Société anonyme Adresse du siège : 8-12 rue des Pirogues de Bercy 75012 Paris Capital : 28376400.00 EUR Numéro unique d'identification : 409039914 Lieu d'immatriculation : Paris. Société bénéficiaire de la scission : CILOGER Forme : Société anonyme Adresse du siège : 43/47 avenue de la Grande Armée 75016 Paris Capital : 450000.00 EUR Numéro unique d'identification : 329255046 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société bénéficiaire est prévue : actif de 45166624.83 EUR - passif de 40932275.34 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Il est proposé que l'apport de la société apporteuse soit rémunéré par l'attribution à son profit de 7.955 actions ordinaires d'un montant nominal de 30€ chacune, à créer par la société bénéficiaire qui augmentera ainsi son capital de 238.650€ pour le porter de 450.000€ à 688.650€ Compte tenu de la rémunération de l'apport proposée, la société bénéficiaire augmentera sont capital de 238.650€ par création de 7.955 actions ordinaires, d'un montant nominal de 30€ chacune. Les actions nouvelles émises par la société Bénéficiaire seront inscrites en compte par ses soins ou ceux de son mandataire au nom de la société apporteuse. Elles auront droit pour la première fois aux dividendes à servir au titre de l'exercice en cours, ouvert le 01/01/2017.. Montant de la prime d'apport : 3995699.49 EUR. Date du projet commun de scission : 21.04.2017. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société AEW EUROPE : 26.04.2017 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société CILOGER : 26.04.2017 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..